

nous lui avons affecté 400 années-personnes, afin de faciliter l'accès des minorités visibles à la fonction publique. Les résultats commencent à se faire sentir, et ils sont fort positifs.

* * *

• (1450)

LE COMITÉ DES FINANCES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au leader parlementaire. Il avait laissé entendre qu'il y aurait un débat approfondi devant le Comité des finances. Pourtant, la motion présentée au comité hier soir veut qu'il n'y ait que cinq minutes de débat sur chaque amendement. Le ministre et son gouvernement croient-ils vraiment qu'il est possible d'approfondir une question en cinq minutes?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, après trois ans d'étude en comité, des audiences tenues partout au Canada, et le reste, il est un peu ridicule de s'en prendre à ces cinq minutes. Mais le NPD ne permettait même pas de discuter des amendements cinq minutes en raison de ses mesures dilatoires.

Si je ne m'abuse, la motion prévoit beaucoup d'heures de débat pendant plusieurs jours pour étudier le projet de loi et prévoit qu'il y aura au moins cinq minutes de débat sur chaque amendement, ce qui permet d'éviter leur adoption automatique.

Si les députés néo-démocrates avaient accepté de négocier un délai raisonnable pour l'examen du projet de loi, il aurait été possible de s'entendre—et il serait encore temps. Tant qu'ils seront aussi déraisonnables, il faudra leur imposer les décisions.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): En fait, monsieur le Président, c'était au plus cinq minutes, dont une réservée au ministère des Finances. Donc les députés n'ont eu que quatre minutes.

Le premier ministre trouve-t-il que cette forme de dictature au comité convient, lui qui défend la démocratie en Afrique du Sud?

Questions orales

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Des semaines et des mois durant, monsieur le Président, nous avons demandé aux députés néo-démocrates quand ils seraient prêts à laisser le comité agir démocratiquement et mettre la question aux voix. Immanquablement, ils ont refusé de permettre au comité de voter.

Comme ces tactiques dilatoires ont fait perdre au comité l'équivalent de 20 jours de séances, le député reconnaîtra que le temps est venu de trancher la question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je sais que vous serez heureux d'apprendre qu'il y a exactement 51 ans se produisait un phénomène extraordinaire: le parfait agencement des étoiles nous annonçait la naissance de notre premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: C'est possible, mais à quelle question cela peut-il nous mener?

M. Schneider: Saviez-vous également que je célébrerai mon anniversaire dans deux jours?

Mais passons à des choses plus sérieuses, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le secrétaire d'État se rappelle sans doute que deux administrateurs de la Saskatchewan Transportation Company ont été accusés de délits criminels. Ils ont apparemment été libérés sous caution au Texas, mais ne peuvent cependant quitter cet État. D'après mes renseignements, leur procès n'aura pas lieu avant septembre.

Le gouvernement fédéral peut-il intercéder en leur faveur afin que ces deux personnes soient autorisées à revenir au Canada et à attendre leur procès dans leur famille?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député fait allusion à deux Canadiens, Don Castle et Darrell Lowry. Les ententes conclues et les lois en vigueur ne leur permettent pas, dans les circonstances actuelles, de revenir au pays. Ils sont inculpés de crime. Comme la cause est devant les tribunaux, je ne peux en dire plus pour le moment.